

BURKINA FASO



I. GENERALITES

1.La superficie : Le Burkina Faso a une superficie de 270 764 km². La densité est de 72,51 habitants au km².

2.Climat : Deux (2) grandes saisons déterminent le climat du pays. La saison sèche de Novembre à Mai et la saison des pluies qui s'étend de juin à Octobre.

Le nom actuel du pays, Burkina Faso, date du 4 août 1984, sous la présidence du révolutionnaire Thomas Sankara. Ancienne colonie française, (dénommée la Haute-Volta), il obtient l'indépendance le 5 août 1960.

Depuis son indépendance sept (7) présidents se sont succédés au pouvoir. Le Président actuel est M. Roch Marc Christian KABORE démocratiquement élu depuis le 29 décembre 2015.

3.La subdivision administrative : Le Burkina Faso compte **13** régions, **45** provinces, **351** communes et départements et **8 435** villages.

4.La population : La population était estimée à 20, 24 millions en 2018 selon l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), dont 52% des femmes. La moitié de la population a moins de dix-sept (17) ans. L'espérance de vie était de 61,4 ans en 2018. La croissance démographique est de 3,16% par an.

II. La situation socio-économique

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu. 40,1% de la population vit en dessous du seuil absolu de pauvreté estimé à 153 530 F CFA **soit 234 euros** par personne adulte et par an. Il est 47^e en Afrique et 183^e au niveau mondial avec un IDH de 0,43/1 en 2018. Le PIB/habitant est de 671 \$USD (2017).

1.Secteurs d'activité : L'économie est basée essentiellement sur l'agriculture. Elle contribue pour 35 à 40% au PIB, occupe plus de 80% de la population.

2.Chômage : Le taux de chômage est estimé à 6,6% de la population active, âgée de 15 ans et plus au Burkina Faso. Ce taux est de 8,6% chez les jeunes de 15 à 24 ans. Il est encore plus élevé chez les jeunes filles (30%), selon l'étude. Quant aux taux net d'activité, il se situe à 67,9% au plan national. Ce taux est plus élevé en milieu rural (69%) qu'en milieu urbain (64,8%).

3.Secteur informel : On estime d'ailleurs que l'informel occupe entre 70 à 80% de la population active. Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays en développement, le secteur informel est en passe de devenir la clé de voûte de l'économie par l'importance de la population active qu'il mobilise (plus de 70% de la population active en milieu urbain au Burkina).

La situation sanitaire au Burkina Faso reste caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique assez élevés, avec un taux brut de mortalité au sein de la population de l'ordre de 9,56‰ en 2014. La mère et l'enfant constituent les groupes les plus vulnérables. En effet, les ratios de mortalité maternelle, de mortalité néonatale et de mortalité infanto-juvénile sont respectivement de 341 pour 100.000 naissances vivantes, 28‰ et 129‰. Le profil épidémiologique du pays est marqué par la persistance d'une forte charge de morbidité due aux maladies endémo-épidémiques y compris l'infection à VIH et par l'augmentation progressive du fardeau des maladies non transmissibles.

Pour améliorer la santé de la population, le gouvernement burkinabè a adopté en 2006 une politique nationale de subvention des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), une gratuité des soins des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes depuis 2016. Il envisageait l'opérationnalisation d'une assurance maladie universelle pour la population en 2018 avec l'implication des mutuelles de santé.

Le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres du monde. Il consacre une part très importante de ses ressources à l'éducation pour laquelle il reçoit une aide extérieure. C'est l'un des pays les moins alphabétisés au monde avec plus de 75 % d'analphabètes parmi les adultes (78,2 % des hommes et 84,8 % des femmes) et un taux brut de **scolarisation** de 86,1% en 2016. Aussi, le pays souffre fortement du manque d'enseignants au niveau du primaire.

III. La situation politique

De 1991 à 2014, le pays a connu une démocratie, avec la mise en place d'institutions telles que le chef de file de l'opposition politique (CFOP) permettant d'animer une vie politique démocratique, et la tenue régulière des élections.

Suite au projet de loi controversé sur la modification de l'article 37 de la Constitution du 02 juin 1991, le peuple burkinabè s'est insurgé et s'en est suivie une crise politique qui a conduit à la chute de l'ancien régime en octobre 2014 et à un coup d'État militaire en septembre 2015.

Par la suite, une transition a conduit la période post insurrectionnelle jusqu'aux élections présidentielles et législatives de novembre 2015, consacrant le retour à la vie constitutionnelle.

Le Burkina connaît depuis 2016 des problèmes sécuritaires. Malgré ces problèmes et la grogne sociale, le gouvernement est en chantier pour l'exécution de son programme politique, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES).

Toutes ces contraintes sont ressenties au plan économique.

IV. Situation syndicale

1. Historique du syndicat au Burkina

C'est dans un contexte de colonisation française que les travailleurs de la haute volta vont s'organiser en syndicats surtout au sortir de la deuxième guerre mondiale grâce :

- A la montée de la lutte anticolonialiste ;
- Aux pressions des forces progressistes en France et du système socialiste mondial ;
- À l'action de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La constitution française de 1946 reconnaît expressément le droit syndical dans les colonies. Les premiers syndicats sont nés entre 1945 et 1955. Sous l'égide de l'UGTAN, ils formèrent l'Union des syndicats confédérés (USC) de la haute volta affiliée à la Confédération Général du Travail (CGT) de France.

2. Les syndicats au Burkina

2.1. Les syndicats autonomes

Ils ne sont affiliés à aucune centrale syndicale. Cependant, ils peuvent s'associer à elle(s) pour mener des actions.

Ce sont :

SAIB –SATB –SAMAE –SATEB –SBM–SNEAB –SNESS–SYNATEB–SYNATEL–
SYNATIC–SYNTAS–SYNTRAPOST–SYNAPAGER –SYNATIPB –SYNATRAD –
SYSFMAB –UGMB

2.2. Les centrales syndicales

- Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) ;
- Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) ;

- Confédération syndicale Burkinabé (CSB) ;
- Force Ouvrière –Union Nationale des Syndicats Libres (FO-UNSL) ;
- Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL) ;
- Union Syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB).

2.3. L'unité d'action syndicale (UAS)

Depuis 1999, les six (6) centrales syndicales et les dix-sept (17) syndicats autonomes se sont regroupés pour créer l'UAS dans le but de fédérer leurs forces.

Le gouvernement et les syndicats ont compris que pour construire le pays, le dialogue social franc et constructif est essentiel, d'où la création de cadres de concertations gouvernement-syndicats organisés chaque année.

Pour renforcer ces cadres d'échanges et trouver les réponses justes aux préoccupations du monde du travail, le gouvernement du Burkina a également créé en mai 2017 le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS). Cette structure a pour mission de promouvoir le dialogue social et de prévenir les conflits sociaux à caractère national relevant du monde du travail. Organe tripartite, il est composé de dix (10) représentants des employeurs, dix (10) représentants des travailleurs (dont la CSB et la CNTB) et dix (10) représentants du gouvernement. Le HCDS est à la disposition du président du Faso et/ou du gouvernement qui le consulte(nt) sur les questions relatives aux politiques économiques et sociales qui ont des conséquences sur le monde du travail, sur les conditions de travail et d'emploi et sur la situation des entreprises.